



SEPTEMBRE 2021 | N°15

# FLASH INFOS

## Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

### Vie municipale

#### *Travaux et entretien :*

En plus des travaux d'entretien récurrents des espaces verts, chaque mois les travaux d'aménagement et remise aux normes continuent. Le mois dernier, les agents se sont attelés à réparer et sécuriser différentes choses dans nos écoles comme la mise en place des anti pince-doigts, la fixation des bancs au sol, sécurisation de portes ayant un accès direct dans l'école, etc... Des travaux d'aménagement ont été aussi réalisés comme l'aménagement du local d'entretien et la création d'une salle de repos pour les ATSEM et les enseignants, l'installation de vidéoprojecteurs dans les classes de l'école primaires et des travaux de peinture, notamment le mur sous le préau de l'école maternelle.

Les arrêtés municipaux rappelant les interdictions ont été réinstallés à l'entrée des étangs car les panneaux avaient été retirés dans le cadre du travail collaboratif qui a été initié avec la Sous-Préfecture et la Gendarmerie.



Nous en profitons également pour faire un petit focus sur Akira qui a complété l'équipe technique pour le mois d'août. Nous la remercions pour son implication dans ses missions et lui souhaitons également une très belle année estudiantine.

Recruter des emplois saisonniers a été très bénéfique pour la commune et a permis de compléter l'équipe technique pendant les congés d'été et de pallier les absences. Cette opération sera très certainement renouvelée l'été prochain.



#### *Associations chatenaises :*

Toutes les activités de nos associations reprennent début septembre et nous l'espérons cette fois pour toute l'année ! Vous pouvez contacter les différentes associations afin de connaître leurs calendriers d'activités. Nous rappelons cependant que la participation reste soumise au contrôle du pass sanitaire.

Aussi, nous déplorons la dissolution de l'association Parents d'Elèves de Châtenay Egligny. Nous espérons qu'une nouvelle association verra rapidement le jour car bien que la commune mette en place des activités pour les enfants, elle ne pourra pas se substituer à une association.

#### *Accès à la bibliothèque municipale :*

La bibliothèque est à nouveau ouverte. Chacun peut s'y rendre pour consulter et emprunter des ouvrages en respectant le protocole sanitaire actuel imposé, soit la présentation du pass sanitaire. Bien sûr tous les gestes barrières restent également en vigueur pour la protection et le respect de chacun !

#### *Création de deux boulodromes :*

Depuis quelques mois, la municipalité réfléchissait à la création d'un boulodrome au sein du village. Après discussion avec l'EPTB Seine Grands Lacs, celui-ci financera intégralement la création de deux structures.

Un premier boulodrome va être aménagé sur le terrain Maison Blaise, aux dimensions réglementaires de 4,5m x 20m et un second, de 8,5m x 20m, sera situé impasse des tennis, là où un ancien terrain avait été créé il y a plusieurs décennies mais qui n'avait pas été entretenu. Les travaux devraient démarrer fin septembre 2021.

Cette réalisation est la première phase d'un projet négocié entre la municipalité et l'EPTB SGL pour le développement de nos infrastructures sportives dans le cadre de la mise en place du casier pilote.

Cette action est corrélée avec le fait qu'une section « pétanque » va être créée prochainement et dépendra de l'ASL de Châtenay. Cela permettra donc aux pratiquants de ce sport, qui retrouve une ferveur ces dernières années, de profiter de ces nouvelles infrastructures en adhérant à l'association. Nous espérons que la section pourra rapidement être active et organiser des concours de pétanque 😊.

#### **Projet écotouristique aux étangs Maran :**

Lors de son dernier conseil, la municipalité a voté la mise en place d'un partenariat avec l'association AN&S pour la création d'un site écotouristique au sein des étangs Maran (dont la commune est propriétaire). L'association va jouir pleinement du site et créera et financera intégralement la création du projet reposant sur trois volets. Ce programme permettra d'encadrer l'utilisation et les venues sur site et de mettre fin à certaines dérives régulières que la municipalité rencontre sur cet étang. Ce projet, de grande envergure et de plusieurs centaines de milliers d'euros, bénéficie déjà de subventions publiques.

L'association organise une rencontre le samedi 18 septembre prochain à la salle Marcel Lepème de 9h30 à 17h pour vous présenter son projet et répondre à vos questions. Les adhérents vous attendent nombreux pour discuter, échanger et répondre à vos questions.

#### **Annulation de l'évènement Châtenay en fête :**

La municipalité a fait le choix d'annuler la fête communale qui devait se réaliser les 4 et 5 septembre derniers. En effet, courant août, les mesures sanitaires imposées par les instances publiques annonçaient des consignes strictes, quelques fois contradictoires et incertaines, que nous n'étions pas en mesure de respecter sur les deux jours complets ; car rappelons-le, la fête ne se résumait pas qu'à la brocante mais à deux jours d'animations ! Devant ces contraintes, nous avons décidé d'annuler l'évènement plutôt qu'engager des frais supplémentaires pour mener à bien cette opération.

Nous réfléchissons à l'organisation, dans les prochains mois, à d'autres évènements qui permettront de compenser cette annulation.

#### **Réfection du pont de la voie ferrée Rue de la Vieille Seine :**

La SNCF nous a informé du démarrage théorique des travaux de réfection du pont situé au-dessus de la voie ferrée pour fin septembre 2021. Les frais afférents à ces travaux seront intégralement pris en charge par la SNCF. Il est à noter, cependant, qu'à l'issue des travaux ce pont sera empruntable uniquement par les piétons. Le passage des voitures, deux roues et équidés sera interdit.

#### **Partenariat avec l'association Cibou et compagnie :**

Depuis plusieurs mois, la municipalité travaille en étroite collaboration avec l'association afin de développer différents projets. En effet, ces derniers mois, la municipalité a régulièrement sollicité Cibou pour identifier des chiens perdus ou abandonnés, pour placer des chats qui errent dans le village, etc. L'association est très sollicitée et il devient compliqué pour la structure de répondre favorablement à toutes les demandes des particuliers pour des prises en charge d'animaux, tant en termes de place que financièrement.

Nous avons donc réfléchi à plusieurs pistes et des actions sont mises en place dès ce mois-ci.

1. Un premier point est de pouvoir proposer aux habitants du village un recensement des animaux domestiques. Si vous souhaitez faire identifier votre animal domestique, un formulaire est disponible en mairie. Il suffit de remplir les éléments et y joindre la photo de votre animal de compagnie et la mairie tiendra un fichier à jour, ce qui permettra, en cas de fugue de pouvoir identifier votre animal plus rapidement. Cette démarche est bien-sûr facultative et gratuite ! Par ailleurs,



l'association s'est équipée d'un nouveau lecteur de puce. Cet achat est un vrai gage de collaboration car la mairie ne peut pas bénéficier de ce matériel. L'association, de ce fait, accompagne pleinement la commune dans l'identification des animaux. En effet, il est plus simple et plus rapide pour nous de pouvoir identifier les animaux que nous récupérons et ne sommes plus obligés de contacter la SPA qui n'était pas à côté de notre village !

2. Un second projet est la récupération des restes à la cantine. En effet, afin lutter contre le gaspillage alimentaire, les denrées non consommées à la cantine, comme le pain, la viande et les légumes seront triés par les enfants dans trois petits bacs sur les tables. Chaque primaire pourra ainsi trier ce qu'il n'a pas mangé. Ces denrées seront ensuite données à l'association pour nourrir certains animaux. Cette action permet aussi de sensibiliser les enfants aux valeurs citoyennes comme le tri et « donner plutôt que jeter ».

3. Réflexion sur la mise en place d'un chat tipi, dans le village, afin de pouvoir récupérer les chats errants et les stériliser.

En effet, un certain nombre de chats errent dans le village et une reproduction importante est constatée dans certains quartiers du village. Il est nécessaire que chaque propriétaire de chat assume la responsabilité de ses animaux domestiques et prenne les dispositions adéquates pour éviter les reproductions non maîtrisées comme nous les subissons ces derniers mois.

Par ailleurs, nous rappelons, à chaque propriétaire de chat, que le décret n°2020-1625 du 18 décembre 2020 impose l'identification des chats et que le défaut de celle-ci est sanctionné par une amende de 5<sup>ème</sup> classe de 750 € !

Enfin, l'association organise une journée d'adoption de chats et lapins le dimanche 12 septembre prochain, salle Marcel Lepème. De 10h à 17h30. Cette journée sera aussi l'occasion de découvrir l'association et toutes les actions quotidiennes qu'elle met en place pour recueillir, sauver, soigner et héberger les animaux.

#### ***Mise en place d'activités manuelles ponctuelles :***

La municipalité travaille actuellement sur la mise en place d'activités ponctuelles pour les adultes et les enfants de Châtenay.

Une première session, pour les enfants, est prévue le vendredi 24 septembre 2021 de 17h à 18h30 à Châtenay dans la salle adjacente à la bibliothèque. Cet atelier encadré par la structure « La reinette créative », permettra aux enfants de créer des réalisations et repartir avec, à la fin de la session. Une cotisation de 10€ par enfant chatenaisien sera demandée. Il sera tout à fait possible pour les parents de pouvoir inscrire les enfants en garderie avant la session ; un des agents communaux accompagnera les enfants inscrits en garderie ce jour-là, à 17h, à l'activité ou les parents pourront directement déposer leur(s) enfant(s) à 17h dans la salle. Les places sont limitées, la priorité sera donnée aux chatenaisiens. Les bulletins d'inscription seront distribués ultérieurement la limite d'inscription sera le vendredi 17 septembre.

D'autres sessions seront également organisées, notamment pour les adultes. Les informations vous seront transmises au fur et à mesure.

#### **Solidarité, civisme et bon voisinage**

#### ***Week-end coup de poing aux étangs :***

Pour faire suite au travail qui a été initié par les Maires des communes de Balloy, Gravon, Egligny, La Tombe et Châtenay, en collaboration avec la Préfecture et Sous-Préfecture, une opération coup de poing a été menée par les Gendarmeries



de Provins, Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly du vendredi 20 au dimanche 22 juillet, aux étangs de Châtenay, sur ordre de la Préfecture.

Le premier jour a été dédié à de la prévention ; les gendarmes ont rappelé aux « visiteurs » les différents arrêtés mentionnant notamment les interdictions de baignade, camping, barbecue et sports nautiques.

Puis les deux jours suivants, accompagnés de la brigade fluviale de Conflans Sainte Honorine, les gendarmes ont dressé un certain nombre de contraventions et des saisies de jet-skis ont été effectuées.

D'autres actions seront prochainement menées sur notre commune et les communes environnantes.

### **Journée nettoyage AN&S :**

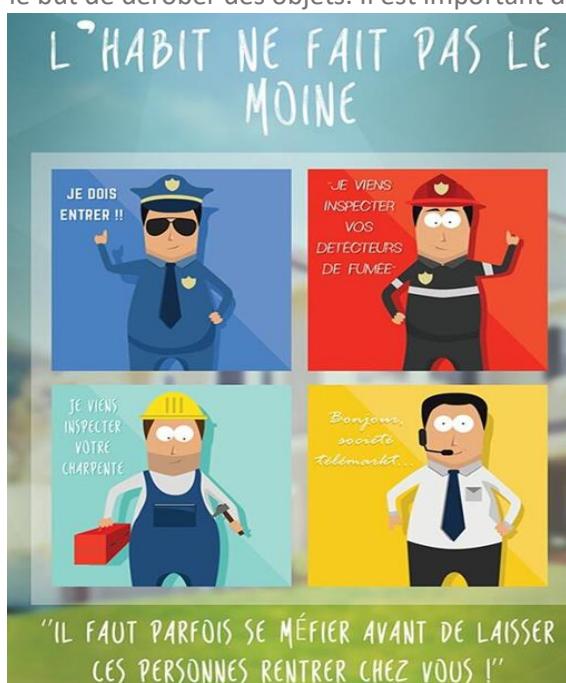
L'association AN&S réitère cette année une opération de nettoyage de nos étangs chatenaisiens. Cette nouvelle session aura lieu le 25 septembre prochain, de 9h30 à 12h30, dans le cadre de l'opération « Nettoyons la nature 2021 ».

La municipalité s'associera à AN&S pour collecter les déchets. Nous vous attendons également nombreux pour y participer même si vous ne pouvez venir qu'une partie de la matinée, des membres de l'association seront là pour vous accueillir et vous guider dans cette démarche citoyenne.



### **Prévention : vol par fausse identité :**

La gendarmerie appelle à la vigilance des habitants. Régulièrement des individus se font passer pour des faux policiers, gendarmes, pompiers ou autre professionnel et demandent à entrer au domicile pour une raison ou une autre ceci dans le but de dérober des objets. Il est important de rester vigilant !



#### **Pour éviter tout vol par fausses qualités, n'oubliez pas :**

1. **Demandez obligatoirement la CARTE PROFESSIONNELLE de l'individu,**
2. **Ne faites pas entrer la (les) personne(s) si ce n'est pas NÉCESSAIRE** : vous pouvez échanger des informations sur le palier de la porte, ou **limiter l'accès à votre domicile à l'entrée**, selon la raison de l'intervention,
3. Si plusieurs personnes se présentent, **vous pouvez demander à n'en faire entrer qu'UNE SEULE**,
4. **Ne laissez pas l'individu SEUL CHEZ VOUS** : s'il va dans une autre pièce, gardez un œil dessus
5. Enfin, en cas de doute, vous pouvez **composer le 17** afin d'alerter la gendarmerie la plus proche.